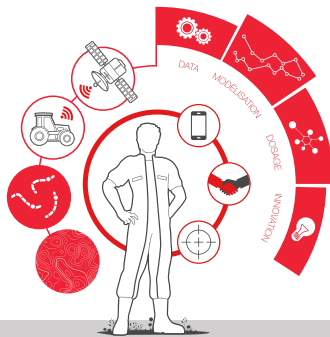


Préparons ensemble le défi
de la protection des cultures
de demain



Séparation vente et conseil de produits phytosanitaires Quels sont les impacts et changements à prévoir à partir du 1^{er} janvier 2021 ?

À partir du 1^{er} janvier 2021, la loi EGALIM va bouleverser les modalités de vente de produits phytosanitaires et de conseil associé :

- Le conseil **spécifique** ne pourra plus se faire par des vendeurs de produits phytosanitaires.
- Le conseil **stratégique** devient obligatoire. Il doit être réalisé deux fois sur une période de 5 ans pour l'utilisation de produits phytosanitaires et le renouvellement certiphyto. Il doit se faire par une structure de conseil indépendant.


	Structure de vente de produits phytosanitaires	Structure de conseil indépendant de toute activité de vente
Conseil de sécurité : - permet à l'agriculteur d'être informé sur le contenu des produits phytosanitaires (dose homologuée, précaution d'utilisation)		
Conseil spécifique (préco ou à chaud) : - permet à l'agriculteur d'utiliser les produits phytosanitaires (quel produit appliquer ? à quelle dose ?)	—	
Conseil stratégique : - permet à l'agriculteur de définir une stratégie pour la protection des plantes. Il devient obligatoire pour renouveler son certiphyto et doit être réaliser 2 fois sur une période de 5 ans.	—	

■ Ne peut plus se faire par les structures de vente ou d'application de produits phytosanitaires

■ Autorisé par des structures indépendantes de toute activité de vente ou d'application de produits phytosanitaires



La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire propose des solutions d'accompagnement en collectif et/ou en individuel :

- **Pour le conseil spécifique** (à chaud ou de préco), nous vous proposons des groupes culture, des groupes  ou du coaching conduite de culture en individuel.
- **Pour le conseil stratégique**, nous avons des solutions adaptées à vos besoins et à vos modes de fonctionnement.

Il s'agit d'une formidable opportunité pour reprendre les rênes sur vos conduites de cultures.



Pour en savoir plus, contactez-nous

☒ Parlez-en dès maintenant avec votre animateur Certiphyto ou conseiller agronomique de la Chambre d'agriculture



VOS CONTACTS

Loire Atlantique
Pascal DRONET
 Tél. 02 53 44 60 01

Maine-et-Loire
Laurence BERNARD
 Tél. 02 41 96 75 36

Vendée
Brigitte ORDONNEAU
 Tél. 02 51 86 51 56



Sarthe
Pascale VELARD
 Tél. 02 43 29 24 16



Pour en savoir plus :



En partenariat avec :



<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>